



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
31 juillet 2015
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités
israéliennes à Jérusalem-Est occupée
ainsi que dans le reste du Territoire
palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

Lettres identiques datées du 31 juillet 2015, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je suis au regret de vous informer que la situation du peuple palestinien sous occupation israélienne reste dramatique en raison des politiques et pratiques répressives, destructrices et coloniales qu'Israël, Puissance occupante, continue d'appliquer, en violation grave, délibérée et systématique du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et en toute impunité.

Je me dois ici d'appeler d'urgence votre attention sur les circonstances de l'odieux crime terroriste perpétré ce matin contre une famille palestinienne du village de Douma, près de Naplouse, par un groupe de colons terroristes. Ces derniers ont brisé les vitres de deux habitations du village avant d'y jeter des liquides inflammables et des cocktails Molotov. Ali Saad Dawabsha, un nourrisson de 18 mois, s'est trouvé piégé à l'intérieur de la maison familiale en feu et est décédé peu après des suites de ses brûlures. Ses parents et son frère âgé de 4 ans ont été grièvement brûlés. La mère, brûlée au troisième degré sur 90 % de son corps, est dans un état critique. Le père, brûlé à 80 %, et le fils de 4 ans, brûlé à 60 %, risquent également de perdre leur vie.

De fait, que ce soit par les forces d'occupation israéliennes ou les colons, la vie des Palestiniens en Palestine occupée est constamment menacée. Ils subissent des violations flagrantes de leurs droits fondamentaux, font l'objet d'effroyables violences physiques, psychologiques et mentales et voient leurs terres et leurs biens détruits et usurpés. Aucune catégorie de la population civile palestinienne n'est épargnée, que ce soit les enfants, les femmes ou les hommes, les personnes âgées ou handicapées, les prisonniers ou les détenus, les réfugiés ou les déplacés. Avec des intentions évidentes, Israël continue d'appliquer des politiques et des mesures visant



à contrôler le moindre aspect de la vie palestinienne, à asservir les Palestiniens par la force, à les punir collectivement, les intimider et les déshumaniser, à causer du tort, notamment en tuant ou en blessant des personnes et en détruisant des biens, et à consolider son occupation illégitime.

Nous rappelons avec tristesse le meurtre atroce, commis il y a un an également en juillet, d'un enfant palestinien de 16 ans, Mohammed Abu Khdeir, crime qui avait secoué nos consciences et brisé nos cœurs. Mohammed avait été enlevé dans sa rue à Jérusalem-Est occupée, puis battu et conduit à une forêt où il avait été brûlé vif par une bande de colons israéliens terroristes.

Nous condamnons ces crimes abominables dans les termes les plus vigoureux, tenons le Gouvernement israélien pour responsable du climat de terreur et de la culture d'impunité qui ont permis aux colons israéliens de continuer d'attaquer des civils palestiniens d'une aussi ignoble façon et nous joignons aux parents de Mohammed pour réclamer des comptes au sujet du meurtre de leur enfant et exiger que justice soit faite pour lui et pour tous les enfants palestiniens sauvagement tués par les forces d'occupation et les colons au nom de cette occupation illégitime et hostile.

À cet égard, nous insistons une fois de plus sur le fait que le Gouvernement israélien, les forces d'occupation israéliennes et les milices de colons israéliens devraient figurer sur la liste des auteurs de violations graves des droits des enfants jointe au rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé, et nous n'aurons de cesse d'exiger leur inscription sur cette liste au vu des violations et des crimes continuellement perpétrés contre nos enfants innocents et sans défense.

Nous attendons de la communauté internationale, et notamment du Conseil de sécurité, qu'ils condamnent ces actes et crimes atroces commis contre notre peuple et prennent des mesures immédiates pour les faire cesser et pour offrir une protection internationale à la population civile palestinienne du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, Israël, Puissance occupante, ayant renoncé à ses obligations en la matière.

La présente lettre fait suite aux 548 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 28 juillet 2015 (A/ES-10/685-S/2015/571), rendent compte des crimes commis contre le peuple palestinien par Israël, Puissance occupante, qui doit en répondre et dont les auteurs doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyadh **Mansour**